

Préfecture du Gers Direction de la citoyenneté et de la légalité Bureau des élections et de la réglementation

Liberté Égalité Fraternité

ARRETÉ 31-2023-0203-00001

fixant la liste des binômes de candidats à l'élection départementale partielle du canton Lectoure-Lomagne des 5 et 12 mars 2023

Le Préfet, Chevalier de l'ordre national du mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 191, L. 210-1, R. 109-1 et R. 109-2;

VU l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2023 portant convocation des électeurs du canton Lectoure-Lomagne pour l'élection départementale partielle les dimanches 5 et 12 mars 2023 et fixant les modalités de dépôt des candidatures ;

VU les déclarations de candidatures enregistrées ;

VU le résultat du tirage au sort effectué le 2 février 2023 à 17h00 à la préfecture du Gers, pour l'attribution à chaque binôme de candidats du numéro d'ordre du panneau sur les emplacements réservés à l'affichage électoral;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: La liste des binômes de candidats et leurs remplaçants pour le 1^{er} tour de l'élection départementale partielle du canton Lectoure-Lomagne, dont l'ordre a été établi par voie de tirage au sort, est fixée comme suit :

Binômes de candidats NOM-Prénom	Remplaçants respectifs NOM-Prénom	N° de panneau
Madame FOURNEX-MARROCQ Patricia	Madame ANTONIOLLI Evelyne	1
Monsieur GONELLA Dominique	Monsieur LAFFOURCADE Robert	
Madame CAZAUBON Aurélie	Madame LAGARDÈRE Marie-Hélène	2
Monsieur POUCHÈS Sylvain	Monsieur BARRAU Dominique	
Madame ARNAUDY Martine	Madame FOURNIER Sabrina	3
Monsieur DULONG Pierre	Monsieur DOMINGUES David	
Monsieur GOBATTO Daniel	Monsieur L'HERMITE Philippe	4
Madame GOURGUES Maryse	Madame GALABERT Brigitte	

<u>Article 2</u>: Le présent arrêté sera affiché dans chaque bureau de vote des communes du canton Lectoure-Lomagne.

<u>Article 3</u>: Le secrétaire général de la préfecture, les maires des communes du canton Lectoure-Lomagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gers.

Fait à Auch, le 03 FEV. 2023

1

Xavier BRUNETIÈRE

Tél : 05 62 61 44 00 3 Place du Préfet Claude Erignac - 32000 AUCH www.gers.gouv.fr